



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 mars 2021 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. GIAUFRET Hervé, M. MAURIN Thierry, Mme MAYRAS Françoise, Mme NURY Mélissa, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : Mme GONNET Léa donne pouvoir à M. MAURIN Thierry, Mme OLLIER Anne donne pouvoir à Mme BANNIER Marie-Claude

Absent(s) : M. AVIAS Cyrille, Mme DALLARD Nathalie

Excusé(s) : Mme GONNET Léa, Mme OLLIER Anne

Ouverture de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc. Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. GIAUFRET Hervé est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dossiers soumis à délibération

05-2021 - Régularisation Foncière quartier Bréchnagnac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les régularisations foncières énoncées au prix mentionné :

- Vente environ 44.72 m² à M. Bernard SOUTEYRAND au prix de 10 € le m²
- Vente environ 10,9 m² de la parcelle AN 206 à M. Nicolas RIVOIRON au prix de 10 € le m²
- Achat environ 1 m² de la parcelle AN 130 à M. Nicolas RIVOIRON au prix de 1 € le m²
- Achat d'environ 2 m² de la parcelle AN 188 à Mme Michèle PEYTIER au prix de 1 € le m².
- Vente d'environ 2 m² à Mme Michèle PEYTIER au prix de 1 € le m².

- **INDIQUE** que les surfaces mentionnées peuvent varier de 20 %

- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint M. François SOULAVIE à signer les actes d'acquisition par acte notarié,

- **INDIQUE** que les frais afférents au document d'arpentage seront à la charge de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme CHARROUD Annie

06-2021 - Convention d'occupation du domaine public - Quartier BRECHIGNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ les modalités de la convention d'une durée de 5 ans au tarif d'un euro le mètre carré par an

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation temporaire avec Monsieur

RIVOIRON Nicolas en annexe de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme CHARROUD Annie

07-2021 - Régularisation Foncière - Elargissement de la route de Grange de Gamel

Madame Patricia DONDEY ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'achat à M et Mme Gil DONDEY au prix de 1 € le m² pour une surface de 55 m² afin d'élargir la route,
- **INDIQUE** que cette acquisition se fera par acte notarié
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme DONDEY Patricia

08-2021 - Achat et vente de parcelles quartier le Sartre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'acquisition des parcelles de M. ESTUBLIER Daniel et Mme ESTUBLIER épouse BENJENICH, quartier le Sartre, cadastrées B 3168, B 3167, B 3165 d'une superficie totale de 7 243 m² au prix de 0.25 € le mètre carré soit un total de 1 810.75 €

APPROUVE l'acquisition de la parcelle de M. ESTUBLIER Daniel et Mme ESTUBLIER épouse BENJENICH, quartier le Sartre, cadastrée B 3067, d'une superficie 188 m² au prix de 1 € le mètre carré soit un total de 188 €,

APPROUVE la cession de la parcelle B 467 d'une superficie de 3 870 m² au prix de 0.25 € le mètre carré soit un total de 967,50 € à M. ESTUBLIER Daniel et Mme ESTUBLIER épouse BENJENICH

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte notarié

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

09-2021 - Régularisation Foncière - Quartier la Chavade

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle de M. BROUSSE René, quartier la Chavade, cadastrée AE 63, d'une superficie de 71 m² au prix de 1 € le mètre carré soit un total de 71 €,

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte notarié

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10-2021 - Convention de participation financière extension réseau SEBA les Combes

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de participation financière avec le SEBA dans le cadre des travaux d'Alimentation en eau potable au quartier Les Combes d'un montant prévisionnel de travaux de 15 000 € HT et une participation communale de 4 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11-2021 - Déclaration Préalable à l'édification des clôtures et institution du Permis de Démolir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOUMETTRE les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

D'INSTAURER un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12-2021 - Demande de subvention coup de pouce PNR pour la réfection de la calade du vieux village

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux de réfection de la calade en pierres seches et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée que le permis de construire pour bâtiments agricoles quartier du ranchet a été déposé le 25 février 2021. Il est en cours d'instruction par les services d'Autorisation du Droit des Sols de l'intercommunalité. Il sera consultable en mairie d'Ucel après cette période dès signature de l'arrêté.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00.

Fait à UCEL

Le secrétaire de séance, M. GIAUFRET Hervé



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Giaufret H.", written over a horizontal line.